

## NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

### **1) MARCHES PUBLICS – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR UNE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

Les marchés de Délégation de Service Public Eau & Assainissement de la ville de Desvres vont arriver à échéance fin 2025.

A ce jour, le transfert des compétences Eau & Assainissement au profit de l'intercommunalité prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le cabinet Adrial Conseils retenu par la Communauté de Communes de Desvres-Samer a conseillé de mettre en œuvre dès maintenant les consultations pour le renouvellement des DSP sous la forme d'un groupement de commandes.

Les communes de Desvres et Longfossé ainsi que le Syndicat des eaux de Samer et environs, ayant des DSP dont le terme est proche, ont souhaité se regrouper. Ce groupement a vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Le coordinateur du groupement de commandes proposé serait la ville de Desvres.

*Acceptez-vous la création du groupement de commandes afin de lancer conjointement une consultation visant des marchés de délégation de services publics par affermage relatifs à :*

- *La production, la distribution et la gestion de services publics d'eau potable ;*
- *La collecte et la gestion de services publics d'assainissement (collectif, non-collectif et des eaux pluviales) ?*

*Avis favorable du bureau municipal.*

### **2) DSP – GROUPEMENT DE COMMANDES – CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMMUNE POUR LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR UNE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

Dans le cadre de la création du groupement de commandes afin de lancer conjointement une consultation visant des marchés de délégation de services publics par affermage des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il est nécessaire de mettre en place une Commission d'Appel d'Offres propre au groupement de commandes.

La convention de mise en place du groupement de commandes prévoit la constitution d'une CAO pour cette mission. Elle sera composée de 2 élus titulaires et de 2 élus suppléants issus de chaque commission d'appel d'offres communale. La présidence est assurée par le coordonnateur du groupement.

*Je vous propose d'élire 2 membres titulaires et leurs suppléants issus de la commission d'appel d'offres communale :*

*Avis favorable du bureau municipal.*

### **3) AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET AU VERSEMENT DES AIDES EN FAVEUR DU RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE ET/OU GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE :**

Au titre de son 12<sup>ème</sup> programme d'intervention dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau public de collecte et/ou gestion des eaux pluviales à la parcelle, l'Agence de l'Eau confère au mandataire l'instruction, la liquidation et le paiement de ses aides à des attributaires dont les conditions sont définies par convention.

*M'autorisez-vous à signer la convention qui a pour objet de définir les conditions de mises en place de ces aides et de versement ?*

*Avis favorable du bureau municipal.*

#### **4) CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS – CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL :**

La ville de Desvres adhère au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Centre de gestion du Pas-de-Calais nous propose de renouveler la convention « Santé au travail » comportant plusieurs missions possibles :

- Médecine préventive pour les salariés (110 € par agent) ;
- Recours à un psychologue sur demande (250 à 400 € par demi-journée) ;
- Recours à un conseiller en prévention sur demande (300 € par demi-journée).

*Je vous propose de renouveler cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.*

*Avis favorable du bureau municipal.*

#### **5) PARTICIPATION CITOYENNE – MISE EN PLACE :**

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Monsieur le Maire rappelle la présentation aux élus du 5 février dernier par le major Feutry, commandant la Communauté de brigades, qui s'était achevée par un assentiment général. Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

*Je vous propose de valider l'adhésion au dispositif qui donnera lieu à une présentation lors d'une réunion publique puis à la signature d'un protocole.*

#### **6) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

#### **MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :**

- Aménagement du pôle technique et environnemental :

Lot 1 gros œuvre carrelage ► NOVEBAT : 168 848.20 € HT

Lot 2 charpente menuiseries extérieures et intérieures ► RETAUX : 237 885.14 € HT

Lot 3 couverture ► RAMERY ENVELOPPE : 70 000 € HT

Lot 4 électricité ► DEMOUSELLE/SEGD : 73 178.10 € HT

Lot 5 plomberie chauffage ventilation ► THERMOCLIM SERVICES : 36 500 € HT

Lot 7 VRD ► COLAS FRANCE : 399 765.72 € HT



Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. :

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Deputy Mayor (D.G.S.), is written below the text 'Vu D.G.S. :'. The signature is stylized and somewhat illegible.